



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 2902

### Texte de la question

#### REMISE EN CAUSE DE LA FILIÈRE SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. M. Alfred Marie-Jeanne. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

La réforme des lycées a profondément remis en cause la filière " Sciences et techniques industrielles " en provoquant l'abandon de l'enseignement de la physique appliquée et la réduction d'enseignements en atelier ou en laboratoire au profit d'une filière plus généraliste inadaptée à ce type d'apprentissage pour beaucoup d'élèves. De plus, la suppression, sans autre alternative, d'une passerelle opportune entre le lycée professionnel et le lycée général restreint davantage les possibilités qui leur sont offertes.

Au moment où le rôle fondamental des sciences et des techniques est réaffirmé, ce choix ne me paraît pas des plus judicieux pour la Martinique. Pourtant, la filière STI y a fait ses preuves. Moyen d'ascenseur social, elle a permis à des élèves de bénéficier d'un savoir-faire plus en rapport avec les débouchés proposés par les entreprises.

Face aux évolutions technologiques, la réforme aurait dû plutôt privilégier technique et pratique, et non les amoindrir. Le Conseil supérieur de l'éducation a lui-même émis, à deux reprises, un vote négatif. Ce serait cas très rare que le ministère n'en tienne pas compte.

Face au contexte martiniquais déjà précaire, n'est-il pas préférable, monsieur le ministre, de revenir sur une telle disposition en l'adaptant aux circonstances ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. François Baroin, porte-parole du Gouvernement.

M. François Baroin, *ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député Marie-Jeanne, je ne partage pas tout à fait votre point de vue, parce que je crois que nous pouvons déjà nous entendre sur la définition du constat. Les sciences et techniques industrielles n'avaient pas évolué depuis 1993. Elles concentraient dix-sept spécificités de spécialisation, d'options particulières, conduisant, comme cela a été récemment constaté, à une désaffection de plus de 20 % des effectifs de cette filière.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la réforme des lycées, une nouvelle spécialisation plus large intègre les filières techniques industrielles et la réflexion, la formation et la qualification des jeunes inscrits dans ces filières pour tout ce qui intéresse de près ou de loin le développement durable. Cela permet de conserver des spécialités et d'élargir la gamme pour des études post-bac, notamment, avec l'enseignement obligatoire de deux langues supplémentaires, favorisant la mobilité, donc le développement de filières indiscutablement d'avenir. Vous me permettrez, avec le recul de mon expérience passée, et puisque nous avons partagé deux années de travail au service de la Martinique, notamment, de constater que, face aux problèmes inhérents à l'Arc caribéen en matière de biodiversité, de risques sismiques et naturels, d'utilisation des énergies naturelles et renouvelables et de développement durable, il est obligatoire et urgent de former des jeunes de Martinique au service du développement économique de cette région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2902

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 27 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 janvier 2011